

NOTE DE PRESENTATION SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

COMMUNE D'EQUIHEN-PLAGE

L'article L 2313-1 du code des collectivités territoriales prévoit une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles, à savoir les opérations en dépenses et recettes prévisionnelles du budget primitif, afin de permettre à la population de la commune d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune (<https://www.ville-equihen-plage.fr>).

Le budget primitif constitue le 1^{er} acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Il est structuré en 2 parties :

- La section de fonctionnement, qui retrace toutes les opérations de dépenses et recettes nécessaires à la gestion courante de la commune,
- La section d'investissement, qui présente les programmes d'équipement en cours et nouveaux.

CONTEXTE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le budget primitif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et recettes autorisées et prévues, tant en fonctionnement qu'en investissement, pour l'exercice budgétaire du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Ce budget est un budget qui s'adapte au contexte actuel, lequel exige que nous renouvelions nos exigences de rigueur de gestion.

Le budget global pour l'exercice 2023 s'élève à 7 935 025.57 €, réparti comme suit :

- | | |
|-------------------------------|----------------|
| - Section de fonctionnement : | 3 125 538.49 € |
| - Section d'investissement : | 4 809 487.08 € |

1 – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (EQUILIBREE A 3 125 538.49 €)

1. LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges constituant les dépenses de fonctionnement se décomposent ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
011	Charges à caractère général	963 980.00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	1 338 200.00 €
014	Atténuations de produits	23 500.00 €
65	Autres charges de gestion courante	355 176.00 €
66	Charges financières	10 136.89 €
67	Charges exceptionnelles	500.00 €
023	Virement à la section d'investissement	434 045.60 €
	TOTAL	3 125 538.49 €

2. LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les principaux produits constituant les recettes se décomposent ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
013	Atténuation de charges	304 200.00 €
70	Produits services, domaines et ventes diverses	119 500.00 €
73	Impôts et taxes	82 810.00 €
731	Fiscalité locale	1 308 687.00 €
74	Dotations et participations	706 054.00 €
75	Autres produits de gestion courante	54 020.00 €
76	Produits financiers	6.00 €
77	Produits exceptionnels	1 500.00 €
002	Résultat de fonctionnement reporté	548 761.49 €
	TOTAL	3 125 538.49 €

2 – LA SECTION D'INVESTISSEMENT (EQUILIBREE A 4 809 487.08 €)

1. LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses se décomposent ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
16	Emprunts et dettes assimilées	51 715.10 €
20	Immobilisations incorporelles	6 000.00 €
21	Immobilisations corporelles	1 325 425.43 €
23	Immobilisations en cours	3 426 346.55 €
	TOTAL	4 809 487.08 €

Les principales dépenses d'équipement dans les chapitres 21 et 23 se décomposent :

- Des restes à réaliser (3 493 891.98 € qui correspondent à des dépenses engagées non mandatées au 31 décembre 2022),
- Des expressions nouvelles pour 2023.

Les principaux projets de l'année 2023 sont les suivants :

- Schéma directeur défense incendie	112 380.33 €
- Amélioration énergétique Ecole Primaire Jean Macé	567 203.22 €
- City stade (écoles)	386 886.37 €
- Aménagement places centre-ville	569 220.00 €
- Bords de falaise (fonds Barnier)	1 427 974.00 €
- Création système vidéoprotection urbaine	270 000.00 €
- Viabilisation de 3 parcelles + noue Rue Raymond Fourcroy	40 000.00 €
- Aménagement du bas du parc des hures	70 000.00 €
- Chemin des Douaniers	50 000.00 €

2. LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Les recettes d'investissement se décomposent ainsi :

CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 886 259.91 €
10	Dotations fonds divers et réserves (hors 1068)	90 000.00 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisés	934 130.84 €
1641	Emprunts et dettes assimilées	653 229.50 €
23	Installation, matériel et outillage technique	80 000.00 €
021	Virement de la section de fonctionnement	434 045.60 €
001	Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	731 821.23 €
	TOTAL	4 809 487.08 €

Les subventions d'investissement prévues :

Les principales recettes d'équipement dans les chapitres 13 se décomposent :

- Des restes à réaliser (1 827 939.91 € qui correspondent à des recettes prévues non perçues au 31 décembre 2022),
- Des expressions nouvelles pour 2023.

- Bords de falaise (fonds Barnier)	1 427 974.00 €
- Subvention régionale 1 million d'arbres en hauts de France	110 766.60 €

- Subvention Agence nationale du sport pour création city stade	141 000.00 €
- Subvention Conseil Régional pour création city stade	50 000.00 €
- Subvention Conseil Départemental pour création city stade	28 320.00 €
- Subvention DSIL pour schéma directeur défense incendie	30 750.00 €
- Subvention CAB pour schéma directeur défense incendie	28 889.56 €
- Participation ville de Saint-Etienne-Au-Mon pour schéma directeur	
- Défense incendie	11 213.16 €
- Subvention région projet SEVE (suppression des éclairages	
- Vétustes pour l'environnement)	16 800.00 €
- Subvention Conseil Régional création système vidéoprotection	
- Urbaine	30 000.00 €
- Subvention Communauté d'Agglomération du Boulonnais (DSCE)	
- Pour l'aménagement places centre-ville	93 450.31 €

- **Les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2023**

Taxe foncière sur le bâti (y compris taux du département) :	54.34 %
Taxe foncière sur le non bâti :	68.83 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	24.52 %

Montant total prévisionnel 2023 au titre de la fiscalité directe locale s'élève à : **1 333 955 €**

- **Etat de la dette pour 2023**

Annuité de la dette 2023 : Capital	51 715.10 €
Intérêts	10 136.89 €